

**Déclaration des groupes d'amitié France-Allemagne**  
**du Sénat et du Bundesrat**  
**à l'occasion de leur 19<sup>ème</sup> rencontre**  
**le 21 septembre 2018 à Berlin**

La célébration du 55<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée en cette année 2018 est une chance historique pour le renforcement et l'approfondissement des relations franco-allemandes. Les groupes d'amitié du Sénat français et du Bundesrat s'inscrivent résolument dans la contribution à la rédaction du nouveau Traité de l'Élysée. Ils saisissent cette occasion pour développer encore davantage leur coopération dans une relation de confiance.

Les relations franco-allemandes ne concernent pas seulement Paris et Berlin, mais aussi les collectivités territoriales, les régions et les Länder en France et en Allemagne. Le Sénat et le Bundesrat ont, dans ce contexte, une responsabilité particulière et de multiples opportunités pour y contribuer activement.

En conséquence, les groupes d'amitié saluent la décision des commissions des Affaires européennes du Sénat et du Bundesrat d'élaborer une déclaration commune pour le 22 janvier 2019, date du 56<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, dans laquelle sera exprimée l'intention d'intensifier plus encore la coopération et la coordination des travaux entre les deux institutions. Les membres des groupes d'amitié se déclarent prêts à s'engager activement dans ce processus et à soutenir l'élaboration de cette déclaration.

Une coopération pourrait être envisagée dans les domaines suivants :

- l'organisation de réunions de commissions et de séances publiques communes du Sénat et du Bundesrat ;
- des initiatives conjointes sur des thèmes d'intérêt commun ;
- une concertation renforcée en matière de transposition du droit communautaire ;
- l'engagement pour davantage de subsidiarité dans l'Union européenne ; la coopération en matière de transposition des propositions de la Task Force de l'Union européenne concernant la subsidiarité et la proportionnalité ;
- l'harmonisation de la législation dans le domaine de la coopération transfrontalière et la prise en compte des intérêts des régions frontalières ;
- l'encouragement de l'apprentissage de la langue du pays partenaire et du multilinguisme ;
- la facilitation de l'accès à des programmes européens, en particulier pour les apprentis ;
- l'intensification des échanges entre les membres du Bundesrat et du Sénat, ainsi qu'entre les fonctionnaires.